

Règlement de la consultation

39 FCS 2026

Fourniture et installation des mobiliers pour le nouveau campus MADELEINE de
l'Université d'Orléans

1 RUE PORTE MADELEINE, ZAC CARMES-MADELEINE, 45000 ORLEANS

Date de remise des plis : 26/10/2026 à 12h00

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

▪ Acheteur :

Université d'Orléans
Direction des Affaires Financières
Représentant : Éric BLOND Président de l'Université d'Orléans

Adresse :

Château de la Source
Avenue du Parc Floral
Orléans Cedex 2
45067 BP 6749

Téléphone : 02 38 49 25 40

@ : daf.achats@univ-orleans.fr

Site internet : <http://www.univ-orleans.fr/>

La personne en charge du dossier est : Sandrine RAMBERT – Directrice des Affaires Financières

▪ Description de la prestation :

La présente consultation a pour objet l'acquisition de mobilier neuf pour le nouveau campus MADELEINE de l'Université d'Orléans. Le mobilier a pour objectif de répondre aux exigences des conditions de travail et de qualité de vie d'un campus.

Dans le cadre du projet de déménagement de l'UFR Droit Economie Management d'Orléans (DEM'O) vers un nouveau site positionné au centre-ville d'Orléans (200 personnels, 3 500 étudiants), l'Université d'Orléans souhaite faire l'acquisition de mobilier neuf puisque le mobilier actuel restera en lieux et place, et sera affecté à une nouvelle composante.

L'UFR Droit Economie Management emménagera dans deux bâtiments distincts sur ce site :

- Le bâtiment 15B, rénové, qui comprendra notamment des bureaux, salles de réunion, espaces de convivialité-dédiés au personnel administratif et aux enseignants.
 - Le bâtiment 16, neuf, qui comprendra notamment un Learning center, une cafétéria (gestion par le CROUS), six amphithéâtres (mobilier fourni dans le cadre des travaux de construction du bâtiment), des salles de cours de 45 à 90 places, quatre salles informatiques de 45 places, des bureaux et des espaces dédiés aux associations étudiantes.
-
- Codes CPV : 39000000-2 (catégorie globale incluant les aménagements et divers), 39130000-2 (mobilier du bureau) et 39155000-3 (mobilier de bibliothèque)

▪ Caractéristiques principales du contrat :

Objet	Fourniture et installation des mobiliers pour le nouveau campus Madeleine de l'Université d'Orléans
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure du marché	Alloti : 7 lots
Lieu d'exécution	1 rue porte madeleine, ZAC Carmes-Madeleine, 45000 Orléans
Délai	Bâtiment 15b : au plus tard le 15 mars 2027 Bâtiment 16 : au plus tard le 14 juin 2027
Pénalités de retard	Les pénalités sont définies à l'article 8.1 du CCAP.
Variation des prix	Fermes
Nature des prix	Fermes

▪ Allotissement et structure de la consultation :

Le marché se décompose comme suit :

Lot 1 : Mobiliers de bureau (poste de travail, tables, rangements, ...)

Lot 2 : Fauteuils de travail, tables et sièges de réunion, chaire et tables des salles informatiques

Lot 3 : Tables et chaises de cours

Lot 4 : Tables, sièges et tableau écritoire du Learning Center

Lot 5 : Espaces de convivialités étudiants, enseignants et personnel

Lot 6 : Rayonnages de bibliothèque, d'archives et meuble à périodiques

Lot 7 : Banque de prêt et mobiliers divers de bibliothèque et de présentation

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

▪ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

▪ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

- Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- CCAP
- CCTP
- DPGF
- BPU
- Fiches fournisseur

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- Variantes :

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

- Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
DUME	<i>Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents de renseignements demandés par l'acheteur (DC1 et DC2) aux fins de vérifications de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.</i>
Extrait KBIS ou INSEE	<i>Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait DD1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.</i>

Capacité économique et financière	
Certificat de régularité fiscale	<i>Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.</i>
Chiffres d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du</i>

	<i>marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Certificat de régularité sociale	<i>Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.</i>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>L'acte d'engagement (imprimé type ATTRI 1) est à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché. Le document devra être signé.</i>
Coordonnées Bancaires	<i>Joindre un RIB.</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix globale et forfaitaire. Le document devra être signé.</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaires. Le document devra être signé.</i>
Document	Descriptif
Fiche fournisseur	<i>La fiche fournisseur doit être complétée obligatoirement de manière informatique et accompagnée d'un RIB. Tout règlement est conditionné à ces deux éléments.</i>
Mémoire technique et méthodologique	<i>Mémoire technique de chaque matériel proposé.</i>

Book	<i>Un book sera proposé pour chaque lot et chaque matériel proposé en lien avec le mémoire technique.</i>
Dessin d'implantation	<i>Requis pour le lot 6, voir CCTP.</i>
Echantillons	<i>En vue de l'analyse des offres des candidats, l'Université souhaite disposer d'une sélection de produits en test, pour les lots 1 à 6.</i>

- **Le mémoire technique propre au lot et aux produits concernés.** Ceci comprendre les éléments suivants pour chaque produit du lot :
 - Une fiche technique par produit maximum 3 pages.
 - Une présentation des produits (photos, ...) maximum 3 pages par produit.
 - Elles présenteront les produits proposés pour l'Université d'Orléans, de manière claire et concise.
 - Les garanties d'au moins 5 ans par produit.
 - Les normes, les certifications et la pérennité des produits.
 - La palette d'échantillons dématérialisés présentant les coloris et matériaux par lot. (L'entreprise retenue devra ensuite fournir les échantillons au maître d'ouvrage).

Pour plus de clarté les palettes proposées seront accompagnées du nom du produit avec la référence de l'article ex : article 1.1 (et non le nom donné à la gamme du fournisseur).

Si une palette présente plusieurs types de matériaux et de coloris, le Maître d'ouvrage aura le choix parmi toutes ces possibilités, sans différence de prix (sauf si % de plus-value indiqué sur certaines finitions à la marge).

Ce mémoire technique doit être le document unique qui rassemble l'ensemble des pièces permettant le jugement des offres.
- **Les produits pour la mise en démonstration, relatifs aux lots 1 à 6.**
- **L'implantation en plan, à l'échelle 1/200, des mobiliers pour les lots suivants :**
 - **Lot 6.2 : les meubles casiers à périodiques du Learning Center (bâtiment 16), ce qui correspond à un seul espace.**
 - **Lot 7.1 : la banque de prêt du Learning Center (bâtiment 16), ce qui correspond à un seul espace.**

La transmission des nuanciers et des échantillons physiques n'est pas exigée au stade de la remise

des offres et ne sera pas prise en compte dans le cadre de l'analyse et de l'évaluation des offres.

Toutefois, afin de faciliter et d'accélérer la définition des choix de finitions et la préparation des bons de commande, le candidat est invité, dans la mesure du possible, à transmettre ces éléments dès la remise de son offre.

En tout état de cause, la transmission des nuanciers et échantillons physiques correspondant aux produits proposés sera obligatoire au moment de la notification du marché au titulaire de chaque lot. Ces éléments devront être transmis dans les délais fixés par le pouvoir adjudicateur afin de permettre la validation des choix de finitions et la mise en œuvre des commandes dans les meilleurs délais.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots. Ils doivent proposer des mobiliers pour l'intégralité du/des lot(s) auquel/auxquels ils décident de répondre. Tout dossier incomplet y compris la non présentation des produits cités pour la mise en démonstration, sera déclaré comme offre irrégulière.

L'ensemble des documents, visés ci-dessus, deviendront contractuels par la simple notification des marchés aux titulaires.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être établis en français ou traduits s'ils émanent d'une autorité étrangère.

Le candidat décrira dans son mémoire technique les produits proposés pour répondre au mieux aux exigences indiquées par l'Université d'Orléans dans les pièces de la consultation. L'objectif du mémoire technique est de montrer que le candidat a intégré l'ensemble des exigences et les contraintes de l'Université d'Orléans et qu'il propose l'offre la plus appropriée.

En aucun cas, il ne sera accepté que des informations ou réponses pour un ou des produits soient à chercher ou soient inscrites dans un catalogue joint à la consultation.

Le candidat ne doit pas renvoyer au catalogue pour donner une réponse. Toutes les informations demandées à la consultation doivent être dans le mémoire technique du candidat.

- Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à l'acheteur à l'adresse indiquée en début de ce document.

Contact : Remise des plis sur le profil acheteur de l'acheteur public de la Direction des Affaires Financières.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant. Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'anti spam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables. Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres. Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai

de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé. Pour plus d'informations sur les certificats : <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance><https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- Critères de jugement des offres :

Les offres pouvant être examinées seront analysées en fonction des critères pondérés suivants, sur un total de 100 points :

Pondération par lot :

Lot	Critère prix	Critère fonctionnel, technique et ergonomique	Critère esthétique	Critère environnemental
1 : Mobiliers de bureau (poste de travail, tables, rangements, ...)	40 %	35 %	15 %	10 %
2 : Fauteuils de travail, tables et sièges de réunion, chaire et tables des salles informatiques	40 %	35 %	15 %	10 %
3 : Tables et chaises de cours	40 %	35 %	15 %	10 %
4 : Tables, sièges et tableau écritoire du Learning Center	40 %	35 %	15 %	10 %
5 : Espaces de convivialités étudiants, enseignants et personnel	40 %	35 %	15 %	10 %
6 : Rayonnages de bibliothèque, d'archives et meuble à périodiques	40 %	40 %	10 %	10 %
7 : Banque de prêt et mobilier divers de bibliothèque et de présentation	40 %	35 %	15 %	10 %

Détail par lot :

Lot 1 : Mobiliers de bureau (poste de travail, tables, rangements, ...)

Critères	Points
A – Prix de l'offre	40
B – Critère technique, fonctionnel et ergonomique	35
C – Critère esthétique	15
D – Critère environnemental	10

❖ Critère A : Prix de l'offre, noté sur 40 points

Le prix sera noté sur 40 points sur la base du total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) :

La formule utilisée s'écrit :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant le moins élevé}^*}{\text{Montant total analysé}} \times 40$$

(*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

❖ Critère B : Critère fonctionnel, technique et ergonomique, noté sur 35 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.

Ce sous-critère sera notamment apprécié au regard de :

- Des caractéristiques techniques des mobiliers
- Des caractéristiques fonctionnelles des mobiliers
- De l'ergonomie des mobiliers

❖ Critère C : Critère esthétique, noté sur 15 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- La forme générale et l'esthétique des mobiliers et leur design (piètements, forme des chants, ...),
- La cohérence des produits proposés et l'harmonie entre les mobiliers du même lot ;
- La diversité des finitions et la palette de coloris proposés.

❖ Critère D : Critère environnemental, noté sur 10 points et jugé au regard du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- Les labels et certifications par produit (notamment production de la norme NF Office Excellence Certifié ou équivalente, production de la certification de l'institut technologique FCBA ou équivalente) ;
- Le pourcentage de matériaux recyclés ou issus d'une filière durable par produit (dans le BPU).

Lot 2 : Fauteuils de travail, tables et sièges de réunion, chaire et tables des salles informatiques

Critères	Points
A – Prix de l'offre	40
B – Critère fonctionnel et ergonomique	35
C – Critère esthétique	15
D – Critère environnemental	10

❖ **Critère A : Prix de l'offre, noté sur 40 points**

Le prix sera noté sur 40 points sur la base du total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) :

La formule utilisée s'écrit :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant le moins élevé}^*}{\text{Montant total analysé}} \times 40$$

(*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

❖ **Critère B : Critère fonctionnel, technique et ergonomique, noté sur 35 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Ce sous-critère sera notamment apprécié, en fonction des lots, au regard de :

- Des caractéristiques techniques des mobiliers
- Des caractéristiques fonctionnelles des mobiliers
- De l'ergonomie des mobiliers

❖ **Critère C : Critère esthétique, noté sur 15 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- La forme générale et l'esthétique des mobiliers et leur design (piètements, forme des chants, ...),
- La cohérence des produits proposés et l'harmonie entre les mobiliers du même lot ;
- La diversité des finitions et la palette de coloris proposés.

❖ **Critère D : Critère environnemental, noté sur 10 points et jugé au regard du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- Les labels et certifications par produit (notamment production de la norme NF Office Excellence Certifié ou équivalente, production de la certification de l'institut technologique FCBA ou équivalente) ;
- Le pourcentage de matériaux recyclés ou issus d'une filière durable par produit (dans le BPU).

Lot 3 : Tables et chaises de cours

Critères	Points
A – Prix de l'offre	40
B – Critère fonctionnel et ergonomique	35
C – Critère esthétique	15
D – Critère environnemental	10

❖ **Critère A : Prix de l'offre, noté sur 40 points**

Le prix sera noté sur 40 points sur la base du total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) :

La formule utilisée s'écrit :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant le moins élevé}^*}{\text{Montant total analysé}} \times 40$$

(*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

❖ **Critère B : Critère fonctionnel, technique et ergonomique, noté sur 35 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Ce sous-critère sera notamment apprécié, en fonction des lots, au regard de :

- Des caractéristiques techniques des mobiliers

- Des caractéristiques fonctionnelles des mobiliers
- De l'ergonomie des mobiliers

❖ **Critère C : Critère esthétique, noté sur 15 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- La forme générale et l'esthétique des mobiliers et leur design (piètements, forme des chants, ...),
- La cohérence des produits proposés et l'harmonie entre les mobiliers du même lot ;
- La diversité des finitions et la palette de coloris proposés.

❖ **Critère D : Critère environnemental, noté sur 10 points et jugé au regard du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- Les labels et certifications par produit (notamment production de la norme NF Office Excellence Certifié ou équivalente, production de la certification de l'institut technologique FCBA ou équivalente) ;
- Le pourcentage de matériaux recyclés ou issus d'une filière durable par produit (dans le BPU).

Lot 4 : Tables, sièges et tableau écritoire du Learning Center

Critères	Points
A – Prix de l'offre	40
B – Critère fonctionnel et ergonomique	35
C – Critère esthétique	15
D – Critère environnemental	10

❖ **Critère A : Prix de l'offre, noté sur 40 points**

Le prix sera noté sur 40 points sur la base du total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) :

La formule utilisée s'écrit :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant le moins élevé}^*}{\text{Montant total analysé}} \times 40$$

(*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

- ❖ **Critère B : Critère fonctionnel, technique et ergonomique, noté sur 35 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Ce sous-critère sera notamment apprécié, en fonction des lots, au regard de :

- Des caractéristiques techniques des mobiliers
- Des caractéristiques fonctionnelles des mobiliers
- De l'ergonomie des mobiliers

- ❖ **Critère C : Critère esthétique, noté sur 15 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- La forme générale et l'esthétique des mobiliers et leur design (piètements, forme des chants, ...),
- La cohérence des produits proposés et l'harmonie entre les mobiliers du même lot ;
- La diversité des finitions et la palette de coloris proposés.

- ❖ **Critère D : Critère environnemental, noté sur 10 points et jugé au regard du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- Les labels et certifications par produit (notamment production de la norme NF Office Excellence Certifié ou équivalente, production de la certification de l'institut technologique FCBA ou équivalente) ;
- Le pourcentage de matériaux recyclés ou issus d'une filière durable par produit (dans le BPU).

Lot 5 : Espaces de convivialités étudiants, enseignants et personnel

Critères	Points
A – Prix de l'offre	40
B – Critère fonctionnel et ergonomique	35
C – Critère esthétique	15
D – Critère environnemental	10

- ❖ **Critère A : Prix de l'offre, noté sur 40 points**

Le prix sera noté sur 40 points sur la base du total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) :

La formule utilisée s'écrit :

Montant le moins élevé *

Note =----- 40

Montant total analysé

(*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

- ❖ **Critère B : Critère fonctionnel, technique et ergonomique, noté sur 35 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Ce sous-critère sera notamment apprécié, en fonction des lots, au regard de :

- Des caractéristiques techniques des mobiliers
- Des caractéristiques fonctionnelles des mobiliers
- De l'ergonomie des mobiliers

- ❖ **Critère C : Critère esthétique, noté sur 15 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- La forme générale et l'esthétique des mobiliers et leur design (piètements, forme des chants, ...),
- La cohérence des produits proposés et l'harmonie entre les mobiliers du même lot ;
- La diversité des finitions et la palette de coloris proposés.

- ❖ **Critère D : Critère environnemental, noté sur 10 points et jugé au regard du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- Les labels et certifications par produit (notamment production de la norme NF Office Excellence Certifié ou équivalente, production de la certification de l'institut technologique FCBA ou équivalente) ;
- Le pourcentage de matériaux recyclés ou issus d'une filière durable par produit (dans le BPU).

Lot 6 : Rayonnages de bibliothèque, d'archives et meuble à périodiques

Critères	Points
A – Prix de l'offre	40
B – Critère fonctionnel, technique et ergonomique	40

C – Critère esthétique	10
D – Critère environnemental	10

❖ **Critère A : Prix de l'offre, noté sur 40 points**

Le prix sera noté sur 40 points sur la base du total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) :

La formule utilisée s'écrit :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant le moins élevé}^*}{\text{Montant total analysé}} \times 40$$

(*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

❖ **Critère B : Critère fonctionnel, technique et ergonomique, noté sur 40 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Ce sous-critère sera notamment apprécié, en fonction des lots, au regard de :

- Des caractéristiques techniques des mobiliers
- Des caractéristiques fonctionnelles des mobiliers
- De l'ergonomie des mobiliers

❖ **Critère C : Critère esthétique, noté sur 10 points et jugé au regard des produits transmis par le candidat pour la mise en démonstration, conformément à l'article 4 du présent RC, ainsi que du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- La forme générale et l'esthétique des mobiliers et leur design (piètements, forme des chants, ...),
- La cohérence des produits proposés et l'harmonie entre les mobiliers du même lot ;
- La diversité des finitions et la palette de coloris proposés.

❖ **Critère D : Critère environnemental, noté sur 10 points et jugé au regard du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- Les labels et certifications par produit (notamment production de la norme NF Office Excellence Certifié ou équivalente, production de la certification de l'institut technologique FCBA ou équivalente) ;
- Le pourcentage de matériaux recyclés ou issus d'une filière durable par produit (dans le BPU).

Lot 7 : Banque de prêt et mobilier divers de bibliothèque et de présentation

Critères	Points
A – Prix de l'offre	40
B – Critère fonctionnel et ergonomique	35
C – Critère esthétique	15
D – Critère environnemental	10

❖ **Critère A : Prix de l'offre, noté sur 40 points**

Le prix sera noté sur 40 points sur la base du total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) :

La formule utilisée s'écrit :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant le moins élevé}^*}{\text{Montant total analysé}} \times 40$$

(*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

❖ **Critère B : Critère fonctionnel et ergonomique, noté sur 35 points et jugé au regard du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Ce sous-critère sera notamment apprécié, en fonction des lots, au regard de :

- Des caractéristiques techniques des mobiliers
- Des caractéristiques fonctionnelles des mobiliers
- De l'ergonomie des mobiliers

❖ **Critère C : Critère esthétique, noté sur 15 points et jugé au regard du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- La forme générale et l'esthétique des mobiliers et leur design (piètements, forme des chants, ...),
- La cohérence des produits proposés et l'harmonie entre les mobiliers du même lot ;
- La diversité des finitions et la palette de coloris proposés.

❖ **Critère D : Critère environnemental, noté sur 10 points et jugé au regard du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et du mémoire technique remis par le candidat sur ce point.**

Seront notamment pris en compte dans le cadre de l'analyse de ce critère :

- Les labels et certifications par produit (notamment production de la norme NF Office Excellence Certifié ou équivalente, production de la certification de l'institut technologique FCBA ou équivalente) ;
- Le pourcentage de matériaux recyclés ou issus d'une filière durable par produit (dans le BPU)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai :

Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.

Offre inappropriée :

L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Offre inacceptable :

Le prix excède les crédits budgétaires allouées par l'acheteur au contrat.

▪ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre.

▪ Offre anormalement basse :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide

▪ Voies et délais de recours :

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel, après la signature du contrat, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, dans les conditions prévues aux articles L.551-13 à L.551-23 du même

code. Ce recours n'est pas ouvert au candidat ayant préalablement exercé un référé précontractuel lorsque l'acheteur a respecté le délai de suspension et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours (article L.551-14 du même Code) ;

- Soit d'un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers évincés par la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment d'un avis mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
ORLEANS
45057
Téléphone : 02 38 77 59 00
Courriel : greffe.ta@juradm.fr
Télécopie : 02 38 53 85 16

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés, Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique. Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable. Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing

